

A l'attention de Mme Caroline Thau, commissaire enquêteur
Copie à remettre à Mr Jean Louis Moign

Le 15 décembre 2020

Madame,

L'arrêt de l'étude du nouveau PLU a été voté par le Conseil Municipal le 17/02/2020 et le projet élaboré par Paysages et l'Artifex a été pensé sur un devenir économique allant dans une continuité. Mais il y a eu la crise sanitaire qui sévit encore.

Ainsi que notre Président de la République nous l'a dit: "On ne pourra pas vivre de la même façon après la COVID 19"

La crise sanitaire et la période de pandémie ont fait prendre conscience qu'il valait mieux vivre en habitat individuel avec jardin avec la façon de vivre appartenant actuellement au petit village de Larra avec son impression de liberté et de retour à la nature.

Le nouveau projet prône une densification de la population en cœur de village et s'éloigne de la conservation de l'âme même du village de Larra.

La crise sanitaire dure avec les dégâts économiques énormes qu'elle va générer. On ne sait pas combien de temps elle va durer et combien elle va coûter à tous les agents économiques.

L'AFAF a procédé au remembrement des terres agricoles. Le PLU prévoit un élargissement de l'urbanisation, logiquement, en classant des terres agricoles qui deviennent constructibles. Le déclassement des terrains achetés en constructible est une aliénation des avantages acquis et représente une spoliation arbitraire inacceptable.

Respecter l'humain c'est aussi cela. Le PLU nous concerne tous et doit surtout tenir compte de l'enjeu humain.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de PLU et demande une révision qui tienne compte des requêtes de l'enquête publique.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Umberte Morassut

Madame,

Suite à notre entretien, veuillez trouver ci-dessous mes observations.

Concernant la parcelle ZR 23 et 26, lieu-dit Roland, je demande le maintien en zone UC (7 CU demandés depuis février 2018, CU accordé en avril 2019 suivi d'un PC accordé avec sursis à statuer en décembre 2019 et une procédure auprès du Tribunal administratif est en cours). De plus, dans le PADD les parcelles apparaissent bien en zone urbanisée à encadrer (pj page 7 PADD).

A noter que dans le cadre de la reprise de l'exploitation familiale, je souhaite installer le siège social de l'exploitation (bâtiments et résidence principale) sur la parcelle ZR 10 en bordure de la RD 64 au lieu dit Roland. (plan d'implantation envisagé)

Concernant la parcelle ZR 23, je demande son non classement en zone bois classés à conserver car elle n'est pas identifiée bois dans le PADD (pj page 5 PADD)

Concernant la classification en bois d'une zone à l'Est de la parcelle ZR 10, je demande son classement en zone agricole étant donné qu'elle est en culture depuis qu'elle m'a été attribuée par l'aménagement foncier.













Enfin, je demande le maintien des parcelles ZR 38 et 46 en Uc (parcelles achetées en terrain constructible en 2016 - Cu refusé en 2018).

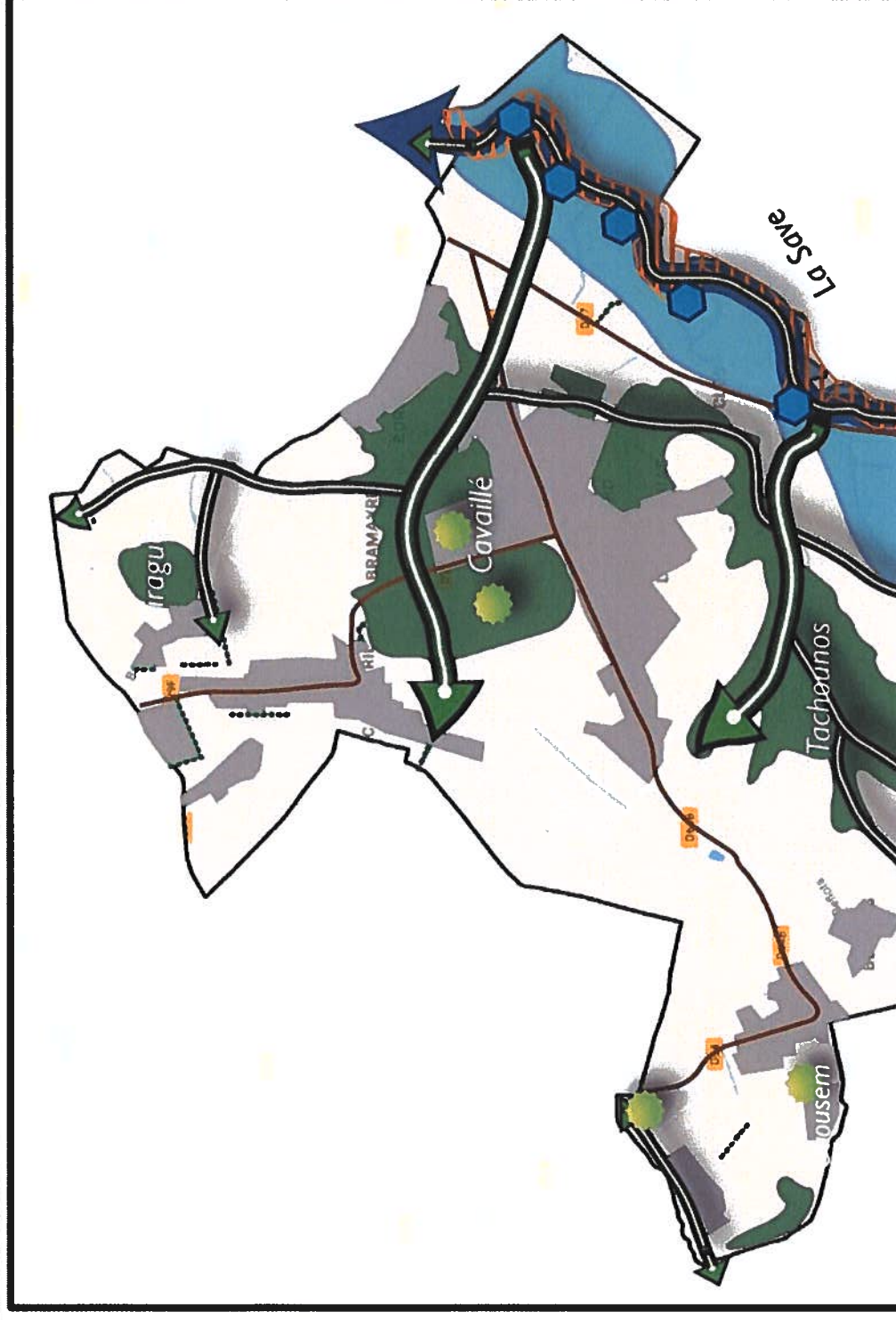
Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mes demandes, en espérant que votre expertise et votre intervention extérieure à la constitution de la révision du PLU, en permettront une issue favorable.

Cordialement,
Frédéric Grenier

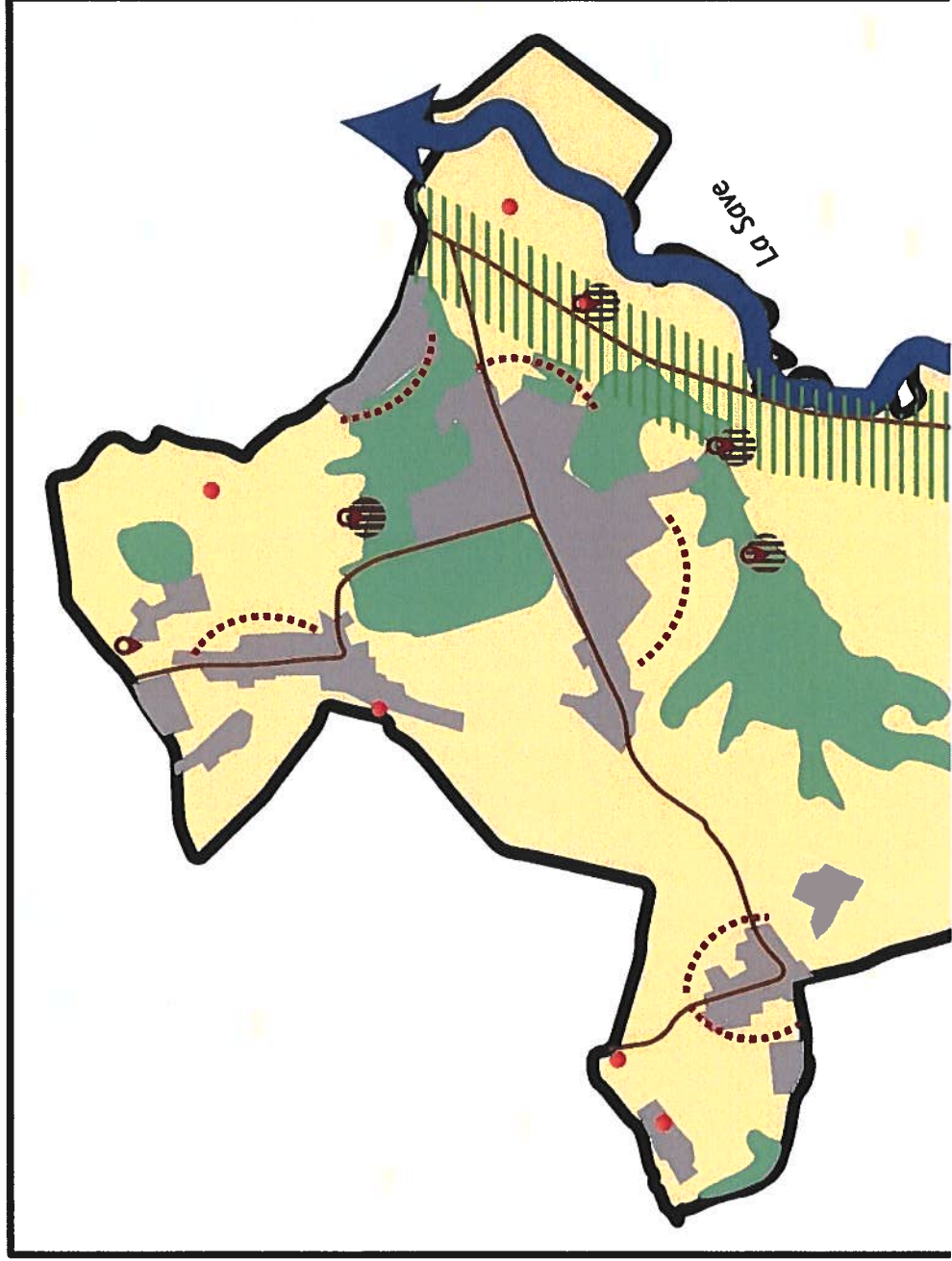
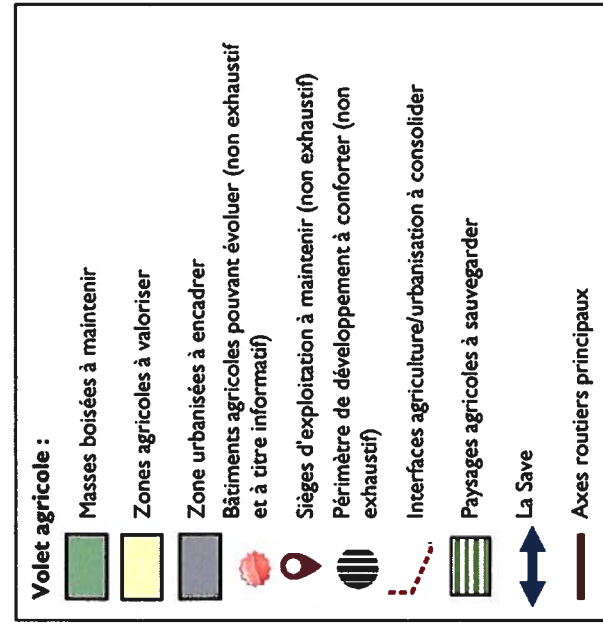
SAUVEGARDER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

Volet environnemental et biodiversité :

	Masses boisées à préserver
	Milieux ouverts à maintenir
	La Save à protéger
	Zone inondable à préserver
	Zones humides à sauvegarder
	ZNIEFF à préserver
	Corridors écologiques principaux à renforcer
	Corridors écologiques à maintenir
	Réseau de haies à consolider
	Zones urbanisées à encadrer
	Loisirs de nature à développer (non exhaustif)
	Axes routiers principaux



PRÉSERVER LES RESSOURCES



**implantation
exploitation
siege social
bâtiments**



26

Route

23

84

88

83

81

92

102

85

103

104

86

40

39

46

45

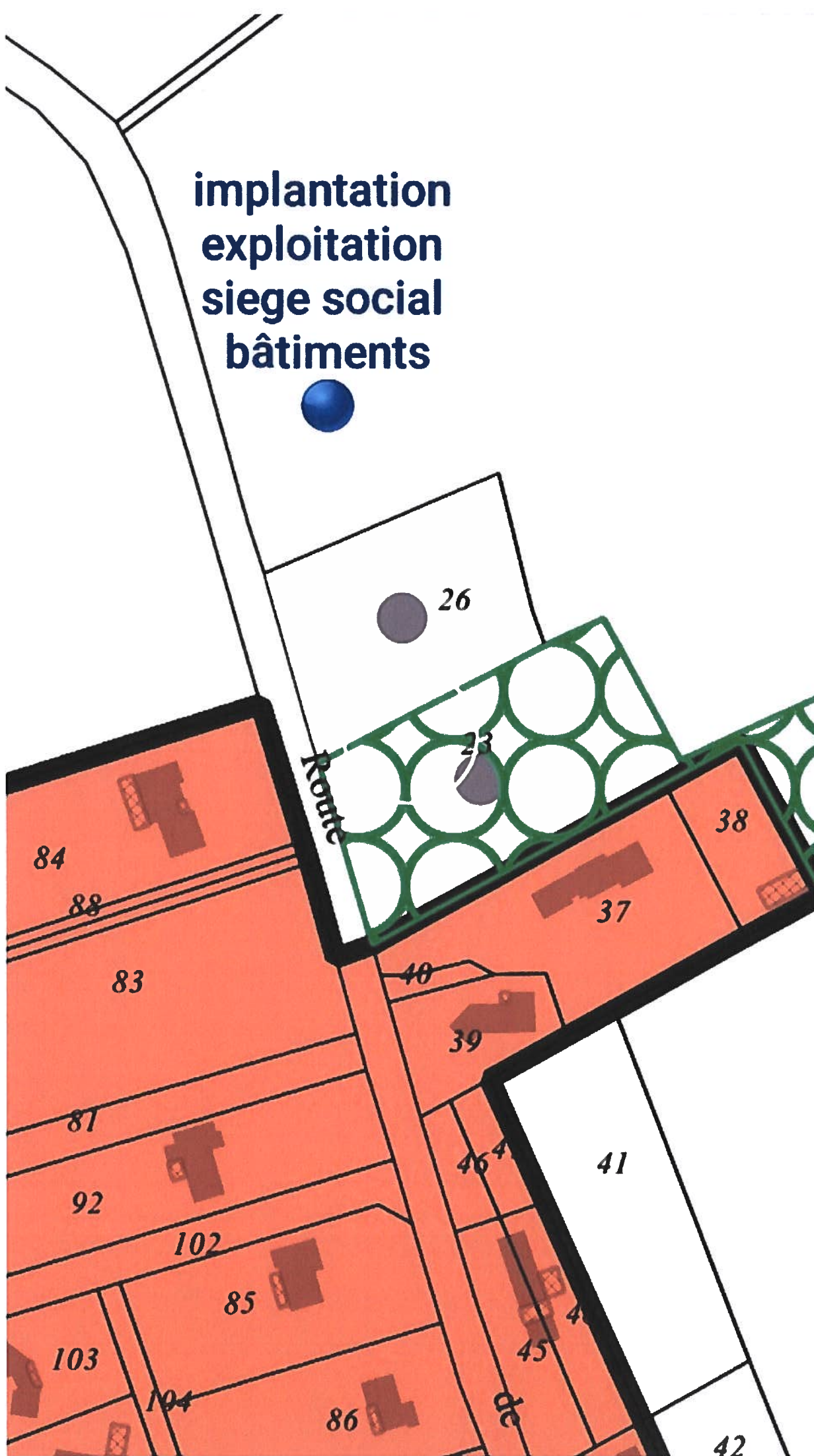
48

38

37

41

42



À l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Madame,

Dans le cadre de la révision du PLU, nous demandons le maintien des parcelles I 1069 et I 528, lieu dit La colle en zone de réserve 1Au. En effet, ces parcelles sont limitrophes des lotissements dont l'extension a été prévue (réseaux et accès en attente - pj zone et réseau d'assainissement collectif) et indiqué dans le PADD secteur d'urbanisation future (page 20 du PADD).

Ensuite, nous demandons le maintien en zone Uc de la parcelle ZR 45 au lieu dit Bando la cordo.

En effet, nous avons acquis cette parcelle en terrain constructible en 2016 avec une DP dont l'objectif était de la partager. Le projet a été lancé avec un géomètre mais la division n'était plus possible. Le projet a dû être revue. Quatre demandes de Cub ont été déposées avant l'obtention d'un accord favorable en février 2019. C'est notre fille qui devait réaliser ce projet mais suite à des problèmes de santé, ce dernier n'était donc plus financièrement possible. Nous avons donc repris le projet et déposé un permis en août 2020 dont l'instruction est en cours.

Cordialement,
François et Martine Grenier

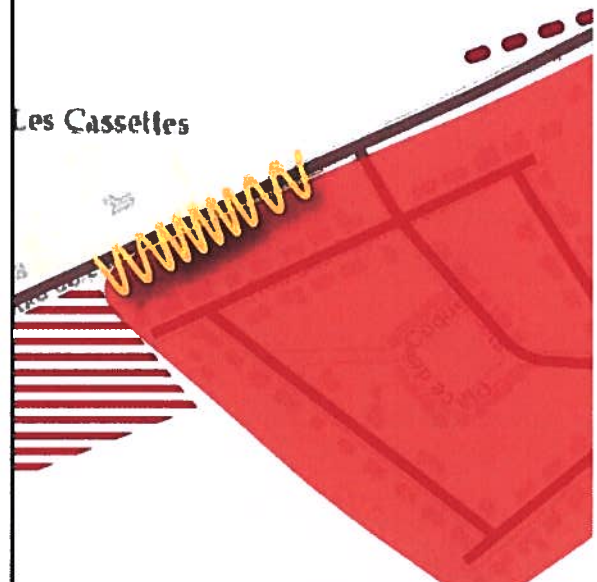
AFFIRMER LE RÔLE I

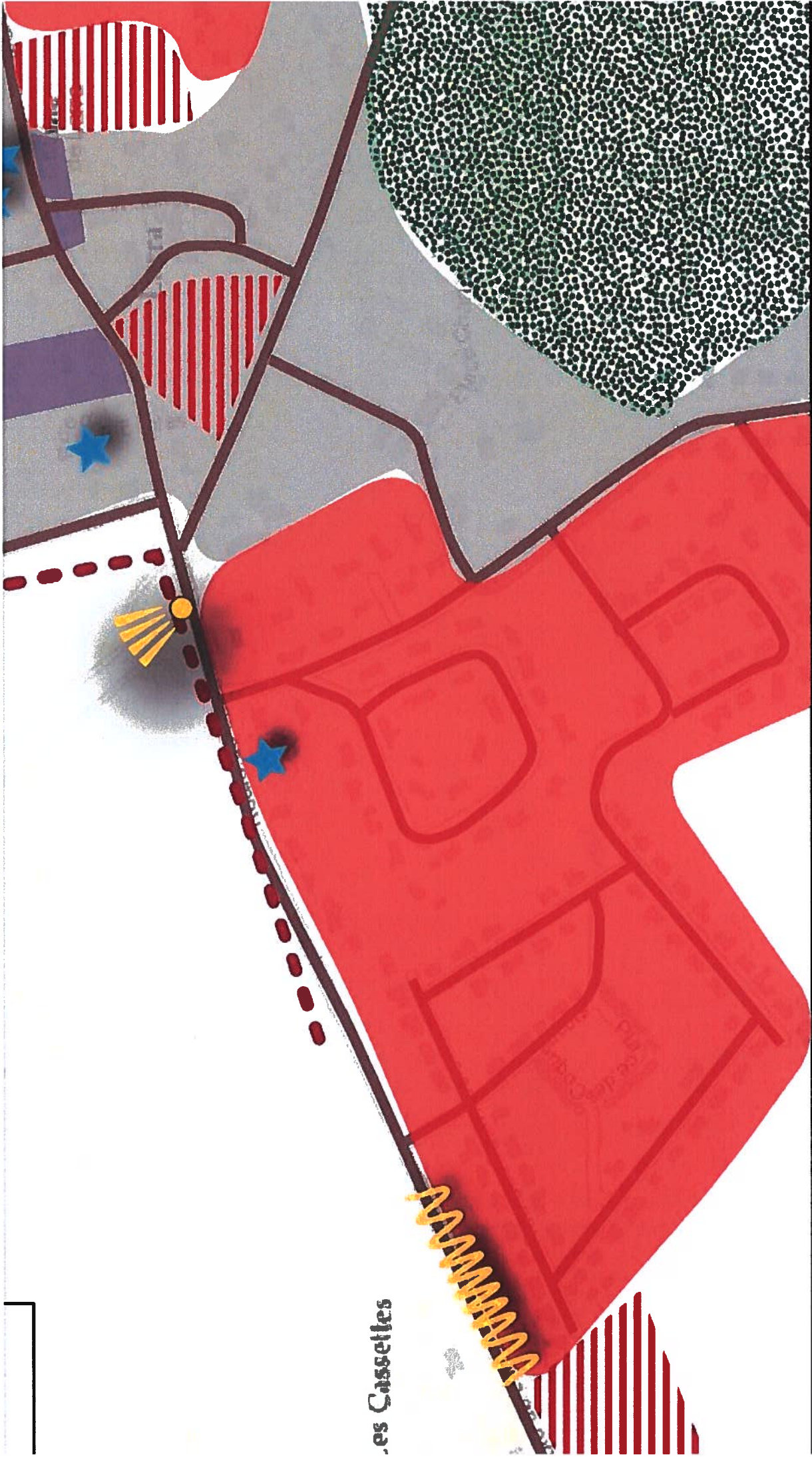
Volet centre:

-  Tissu urbain à densifier
-  Projet d'habitat intergénérationnel
-  Extension récente à intégrer
-  Secteur d'urbanisation futur
-  Pôle d'équipements et loisirs à conforter
et équipements publics à maintenir
-  Commerces à valoriser
-  Entrée de ville à qualifier
-  Ecrin végétal / limite à l'urbanisation
-  Limites à maintenir
-  Fenêtre visuelle à maintenir

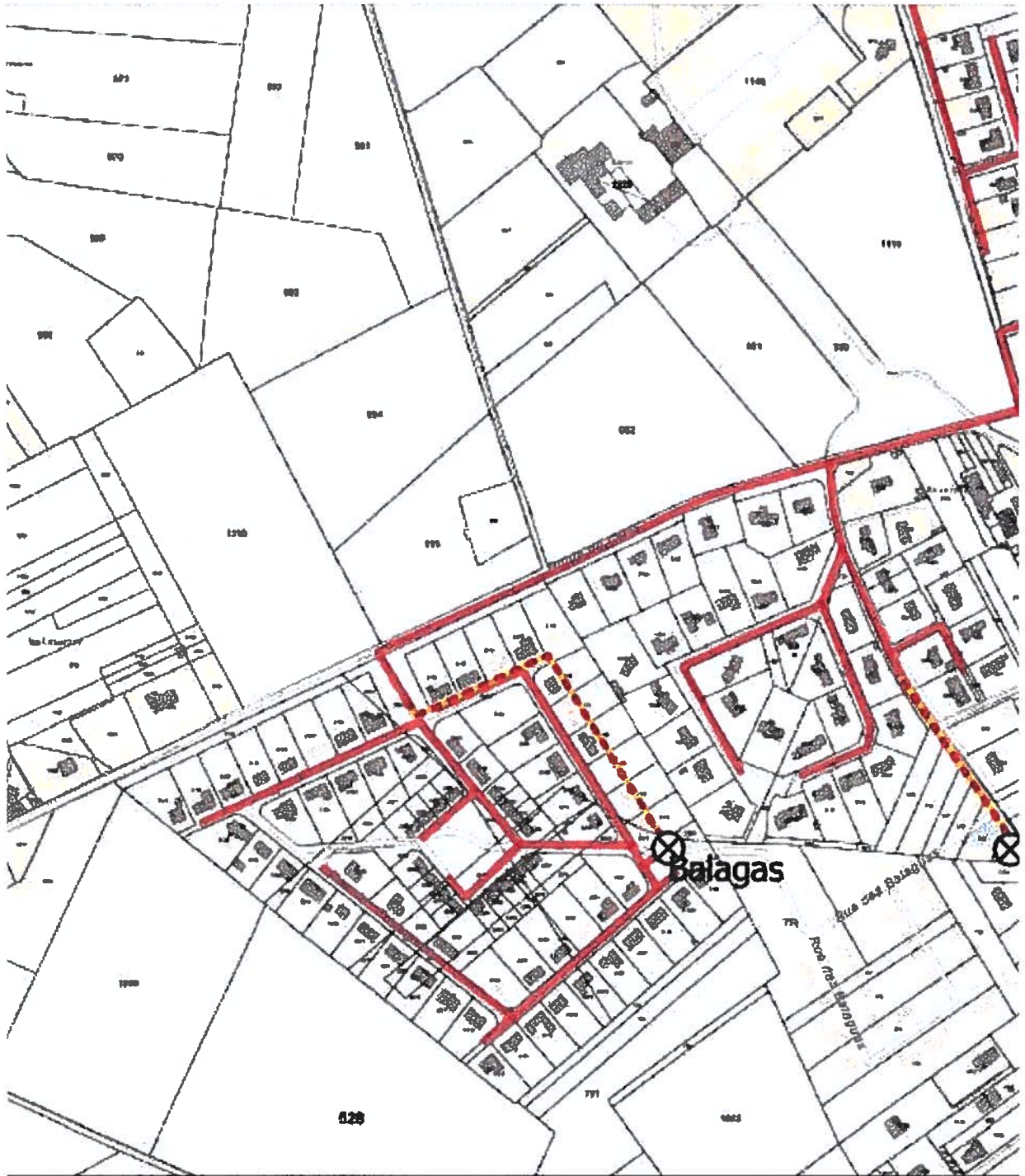


Les Cassettes





es Cassettes

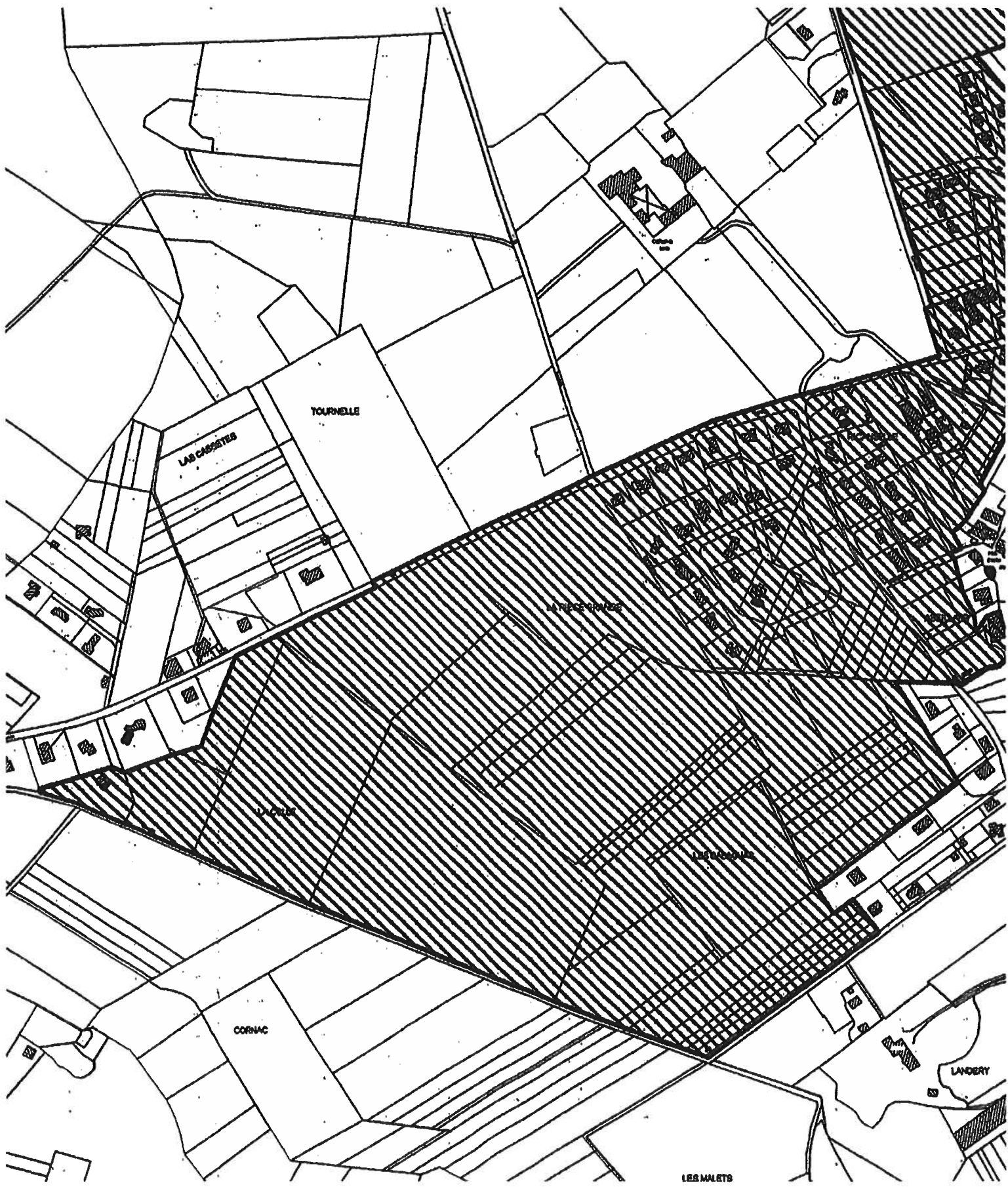


CARTE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

' 1 : VALLEE DE LA SAVE ET COTEAUX DE CADOU

A :
COMMUNE

ETU-ME-1-002A - IND B . LE 25/01/18



LAB CASSETES

TOURNELE

LES MALETS

CORBIAC

LANDRY

LES MALETS

Madame le Commissaire Enquêteur
Veuillez recevoir ma demande en pièce jointe

BEYT FREDERIC

999 CHEMIN DE BORDEVIEILLE

31330 LARRA

Madame le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Maire de Larra

Objet : demande de classement parcelles

Madame, Monsieur,

Je vous remercie d'avoir accéder à ma demande de reclassement d'une partie des parcelles (99/102/1847) en zone UC, comme elles étaient auparavant. N'ayant aucun lien avec une activité agricole, elles sont pour l'autre moitié en zone A. Alors serait-il possible de les intégrer entièrement en zone UC.

Loin de moi l'envie de vouloir construire quoi que ce soit sur cette partie de mon terrain, mais juste pour avoir une certaine cohérence dans le découpage de cette zone.

Dans l'attente d'une issue favorable

Je vous prie de croire, Madame Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations

F.Beyt